

RÈGLEMENT NO. 24.02

**DOCUMENT DE TRAVAIL AVEC AMENDEMENTS INTÉGRÉS
(24.02.01.24)**

**RÈGLEMENT NO. 24.02 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2024**

Le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil décrète ce qui suit :

1. À compter du 1^{er} janvier 2024, la tarification des frais divers est la suivante :

1.1. Frais divers

Amendée par 24.02.01.24 – 5 février 2024

Divers documents ou articles	Tarifs
Assermentation	5 \$
Bac de récupération	135 \$
Roue (chacune) – Bac de récupération	13.50 \$
Couvercle – Bac de récupération	20 \$
Autre pièce (tige, cheville) – Bac de récupération	13.50 \$
Remplacement d'un bac de récupération	135 \$
Bac de récupération supplémentaire	135 \$
Organibac (bac brun, matières organiques)	135 \$
Roue (chacune) - Organibac	13.50 \$
Couvercle - Organibac	20 \$
Autre pièce (tige, cheville) - Organibac	13.50 \$
Remplacement d'un organibac	135 \$
Organibac supplémentaire	135 \$
Petit bac de cuisine (matières organiques)	12 \$
Chèque retourné	30 \$
Copie de règlement sur clé USB	½ prix papier min. 50 \$
Envoi d'avis certifié (non-paiement des taxes)	30 \$
Épinglette municipale au comptoir	5 \$
Épinglette municipale avec envoi postal	8 \$
Frais d'administration pour les sommes à recouvrer	15 %
Frais de recherche	35 \$/heure
Photocopie de documents	0,50 \$/page
Photocopie des règlements d'urbanisme (incluant plans)	250 \$
Photocopie des règlements d'urbanisme (excluant plans)	200 \$
Photocopie du plan de zonage	75 \$

Photocopie du règlement de lotissement	50 \$
Photocopie du règlement de construction	50 \$
Photocopie du règlement permis et certificats	50 \$
Publicité dans le bulletin municipal Le Ruisseau (format carte d'affaires)	12,50 \$/parution
Taux d'intérêts sur les comptes passés dû	15 %

1.2. Location de salles et terrains sportifs

Location de salle (résidents seulement)	Tarifs
Salle 18 – Centre communautaire	375 \$
Chalet – 1 ^{er} plancher	270 \$
Chapiteau extérieur Tables(s) et chaise(s) si requis	125 \$ 75 \$
Organisme reconnu une fois par année Organisme 2 fois ou plus (chalet seulement)	Gratuit 75 \$/jour

Location du terrain de balle	Résidents	Non-résidents
À la partie (lun. au ven.)	70,00 \$	90,00 \$
Demi-journée (sam. et dim.)	115,00 \$	135,00 \$
Tournoi 2 jours - Sans services (toilettes sèches seulement)	325,00 \$	425,00 \$
Tournoi 2 jours - Avec services (location du chalet des loisirs incluse)	570,00 \$	670,00 \$
Ligue de balle	455,00 \$ - 9 à 12 parties 537,00 \$ - 13 à 16 parties 665,00 \$ - 16 à 20 parties	

Location de la patinoire permanente (parc des Loisirs)	Résidents	Non-résidents
À la partie (lun. au ven.)	70,00 \$	90,00 \$
Demi-journée (sam. et dim.)	115,00 \$	135,00 \$
Ligue de hockey	455,00 \$ - 9 à 12 parties 537,00 \$ - 13 à 16 parties 665,00 \$ - 16 à 20 parties	

1.3 Frais pour les services d'aqueduc

La tarification relative aux services d'aqueduc offerts aux propriétaires qui bénéficient de ces services auprès de la Régie de l'Aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu (AIBR) est facturée selon la grille tarifaire décrite à l'**annexe A**.

- Le présent règlement abroge les règlements antérieurs décrétant l'imposition de différents tarifs.
- Le présent règlement s'applique pour l'exercice financier 2024, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Normand Teasdale, Maire

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion : 11 décembre 2023

Dépôt du projet de règlement : 11 décembre 2023

Adoption du règlement : 8 janvier 2024

Publication : 12 janvier 2024

Entrée en vigueur : 12 janvier 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL

RÈGLEMENT NO. 24.02.01.24

ANNEXE A – GRILLE TARIFAIRE RELATIVE AUX SERVICES D'AQUEDUC



TARIFICATION DES SERVICES

	tarification antérieure	proposition 2024
ouverture/fermeture	25 \$	30 \$
localiser b.s.	sans frais	sans frais
service en dehors des heures ouvrables	150 \$	200 \$
remplacer tête de b.s.	50 \$	80 \$
rehausser b.s.	80 \$	100 \$
remplacer b.s.	500 \$	700 \$
réparer compteur	80 \$	100 \$
remplacer compteur	200 \$	250 \$
remplacer vanne e.e.	100 \$	120 \$
fixer lecteur ou relocaliser	25 \$	30 \$